

## Réunion du 12 juillet 2016

### 1/ POURQUOI TANT DE NEGLIGEANCE ?

Le 15 juin 2016, une grande grève a été organisée par les organisations syndicales afin de défendre notre Code du Travail.

En marge de la manifestation, le risque de violence et des casseurs était bien réel et tous le savaient.

(Gouvernement, forces de l'ordre, médias, etc...)

La délégation CGT alerte la direction sur ce risque depuis plusieurs mois.

L'agence des Gobelins a bien été fermée et protégée par des panneaux de bois, mais celle de Montparnasse, non, et les salariés étaient retranchés à l'intérieur de l'agence. (Voir photos ci-dessous)

La délégation CGT souhaite savoir pourquoi une telle prise de risque ?

La délégation CGT souhaite savoir quelles ont été les actions menées suite à ce traumatisme vécu par les collègues.



Réponse : Ce point fait l'objet d'un CHST extraordinaire. En cas de manifestation, mesure de principe pour les agences sur le parcours : fermeture de l'agence au moment du passage, durant cette fermeture les salariés se mettent en dehors de la vue, la réouverture se fait sur décision du D.A. après échange avec la DR. Il y a aussi des mesures exceptionnelles, soit à l'initiative de l'entreprise, soit sur injonction de la Préfecture.

Sur cette manifestation, sur ordre de la préfecture, fermeture et protection de l'agence des Gobelins, pour Montparnasse pas de réquisition, mais la CEIDF a décidé le repli du personnel hors zone. Il y a eu non-respect de cette consigne, un rappel à l'ordre a été fait sur les managers. Les collègues ont été contactés par les services de santé, pas de demande particulière des salariés.

Commentaire : La situation avait été clairement identifiée par la direction mais une mauvaise interprétation est la cause de ce dysfonctionnement.



### 2/ À LA RECHERCHE DES LIVRETS A

Le nombre de points par user arrêté à fin mai 2016 est paru.

Beaucoup de collègues s'étonnaient déjà à l'arrêté d'avril, de ne pas voir la totalité de leurs points concernant les ventes de Livrets A contrôlés et validés remonté. Nous pensions qu'un correctif serait apporté, mais il n'en est rien.

Même si la délégation CGT est contre la part variable, nous demandons que la totalité des points soient impactés sur le relevé de points de production individuel.

Réponse : la remontée des ventes se fait par le code user dès lors qu'un CRE a été saisi par le conseiller.

Commentaire : mauvaise réponse. Il faut revoir votre copie.



### 3/ TEMPS FORT 3 : LA SPIRALE INFERNALE !

Les critères du temps fort 3 sont sortis. Nous constatons que le nombre de « gagnants » potentiels se réduit une fois de plus. Les 3 items sont revus à la baisse : les 100 premiers au lieu des 120 premiers sur le 1er item. Pour les 2 autres items, les 60 premiers au lieu des 80.

Avec plus de 360 agences exclues d'offices, comment voulez-vous motiver les salariés ?

Sachant que les objectifs sont calculés avec un effectif complet. L'année prochaine, combien d'agences seront potentiellement gagnantes ?

2, 3 ou 4 ? C'est que ça coûte un salarié !!

La délégation CGT étant contre les temps forts, nous demandons à la direction, à défaut de les supprimer, de bien vouloir les rendre atteignables.

Réponse : la direction a déjà répondu à cette question la DP précédente, il y a un potentiel de 220 agences qui peuvent remporter le TF 3.

Commentaire : tout est fait par la direction pour ne pas atteindre les Temps Forts : on diminue le potentiel de vainqueur, on dégrade les conditions de travail par un sous-effectif notoire. Arrêtez ces Temps Forts !!



### 4/ D.A. PIERREFITTE : TU VEUX OU TU VEUX PAS ?

L'appel d'offre pour le poste de directeur d'agence est paru 3 fois depuis février 2016.

Des collègues ont postulé et n'ont eu aucun retour !

La délégation CGT demande à la direction, la raison pour laquelle les salariés



PIERRE  
PLUQUIN  
D.A.  
BARBES



## Réunion du 12 juillet 2016



ISABELLE  
MAUZAT-MARTIN  
COFI  
L'ISLE-ADAM

n'ont pas reçu de réponse (ni entretien, ni refus, etc...) Nous demandons que tous soient reçus.

D'autre part, nous souhaitons savoir où en est le recrutement ?

Est-il interne ou externe ?

S'il s'agit d'un recrutement externe, nous souhaitons en connaître la raison.

Réponse : Les salariés recevront une réponse une fois que la procédure est terminée. Le poste sera pourvu prochainement, probablement en interne.

Commentaire : Quel manque de réactivité !!! Vous avez des candidatures spontanées en interne ! On les laisse de côté, pas de réponse, pas de suivi, on va chercher des candidats externes, qui, après avoir accepté, ont finalement refusé. Quelle maltraitance morale et psychologique pour nos collègues !



### 5/ RÉORGANISATION 2

La direction réorganise le service de ménage. Dorénavant, les collègues doivent recevoir les clients en présence du personnel de ménage, qui passe l'aspirateur, vide les poubelles, nettoie les bureaux, etc...

Est-ce une nouvelle opération marketing pour le « Service à la Personne » ?

Sont-ils assujettis au secret bancaire, car participant aux rendez-vous ?

Leurs antécédents judiciaires sont-ils vérifiés ?

Réponse : C'est un nouveau prestataire avec un nouveau cahier des charges qui demande une vérification. La direction a tranché, des économies sont faites avec prestations équivalentes.

Commentaire : Alors, Prêts pour les RDV et le phoning ? ... EN BINÔME AVEC LE PERSONNEL DE MENAGE !



### 6/ VISITE DE CONTRÔLE

Les visites de contrôle de certains salariés en arrêt maladie sont réalisées à la demande de la CEIDF. Nous demandons quel est le but de ces visites, mis à part le fait de constater la présence des salariés à leur domicile dans la plage horaire à respecter ?

Quelles sont les conséquences de ces visites pour les salariés ?

Réponse : le but est bien de contrôler la présence et la justification de cet arrêt maladie. Ne défendez pas l'indéfendable.

Commentaire : bref ! Si un inconnu se présente à votre domicile sans carte de visite, sans mandat de la CEIDF, sans blouse de médecin et sans stéthoscope, pendant votre arrêt de travail pour vous contrôler, selon la direction vous devez le laisser rentrer !!!



### 7/ MUTATION COMPTEUR À ZÉRO

Pour quelles raisons des collègues ayant déjà, par le biais du logiciel dédié au rapprochement domicile/travail, formulé une demande de rapprochement géographique par le passé, se voit imposé par la DRH, de reformuler cette demande sur le logiciel ?

Réponse : La seule raison pour laquelle il faut ressaisir une demande, est si le salarié a déménagé.



### 8/ SARCPE CM6 ? NON NON, SARCP TM5...

Lors de la présentation du projet de réorganisation de la BDD, il était prévu dans chaque agence DSC, un SARCPE éventuellement couplé avec un SARCP.

Nous réclamons donc que cette règle soit appliquée sur la DSC de Palaiseau, et qu'un des 2 SARCP soit nommé SARCPE. D'autant que pour certains actes, les SARCP (TM5) ne sont pas habilités quand les DAAP et DSC sont absents de l'agence.

Réponse : cette règle n'a jamais été un engagement.

Commentaire : Mr Lebrun a cette qualité d'avoir fait une réorganisation avec des promesses fortes sur les SARCP et les COFI !! Promesses non tenues !!

Et la direction n'a surtout pas la volonté de respecter ces promesses, car elles n'engagent que celui qui les prend, les naïfs qui y croient et aussi les organisations syndicales qui ont cautionné cette réorganisation.



### 9/ TICKETS RESTOS OU PAS ?

Le nouveau DRH a-t-il supprimé les tickets restaurant ? À ce jour (30/06) nous ne les avons toujours pas reçus.

Ce n'est pas la première fois ! La délégation CGT demande à la direction de faire le nécessaire afin que les tickets restaurant parviennent aux collègues dès le versement du salaire,



## Réunion du 12 juillet 2016

soit le 25 du mois.

Réponse : C'est un problème de paramétrage !

Commentaire : comme d'habitude



### 10/ FERMETURE AGENCE

Afin d'éviter les incivilités, la délégation CGT demande à la direction de nous indiquer quelle(s) procédure(s) est(sont) prévue(s) pour le ramassage du courrier et du « trapon gabiste » notamment, pour les agences qui seront fermées plusieurs jours, voire semaines cet été.

Réponse : réponse au cahier.

Commentaire : Parfois quand on ne sait pas, le mieux est de se taire...



### 11/ RETOUR QUESTION 51 « SECURITE DES PERSONNES » DP D'AVRIL 2016 ET 19 DE MAI

« Toutes les agences de la CEIDF peuvent ouvrir à 2 (y compris celles à étage).

Nous vous demandons de rédiger une note de service indiquant que les 2 personnes doivent se trouver au même étage pour des raisons de sécurité des personnes.

Nous vous demandons de préciser dans ladite note que chaque salarié bénéficie d'un droit de pause de 10 mn toutes les 2 heures, et qu'il doit donc être remplacé par le 2ème salarié, quel que soit son métier et/ou sa classification.

Réponse :

La proximité géographique entre le salarié qui est au poste à l'accueil et l'autre salarié qui serait en rendez-vous clientèle, est nécessaire. »

Exceptionnellement la délégation CGT et la direction sont sur la même longueur d'onde, nous réitérons notre demande de note de service afin de clarifier la situation et que chaque salarié soit informé.

Réponse : cette communication est à la main de la Sécurité qui est en charge de la communication.

Commentaire : Tremblez Mr Colson ! Nous attendons votre communication !!!



### 12/ AUXILIAIRES D'ÉTÉ : 1 FOIS, 2 FOIS,... 7 FOIS !

Depuis 2010 (nous sommes en 2016, nous en sommes donc

à la 7ème année), la délégation CGT alerte la direction quant à ses obligations de faire passer une visite médicale OBLIGATOIRE à ces auxiliaires d'été. Cela reste sans effet !

La direction lors de la délégation CGT de juin a déclaré :

« Réponse :

Des mesures seront prises afin de réaliser les visites d'embauche. »

Nous sommes le 12 juillet, la direction peut-elle nous confirmer que tous les auxiliaires de juillet ont bien été reçus.

Réponse : pour les vacataires d'été, on peut s'exonérer.

Pour ceux qui ont déjà travaillé à la CEIDF ET qui ont gardé leur bulletin d'aptitude, aussi. La CEIDF a mis en place les entretiens infirmiers et la D.I.R.E.C.C.T.E. en a été informée.

Réponse au cahier pour ceux de juillet.

Commentaire : Nous attendons la réponse.



### 13/ RETOUR QUESTIONS 27 ET 28 MAI « DETOPER ET DETOPER 2 » ET 22 JUIN

« Nous vous demandons une réponse claire et définitive.

Un salarié de la CEIDF ayant un prêt immobilier en cours de remboursement, demande à être détopé. Il peut donc renégocier le taux de son prêt au taux client et envoyer sa demande pour contrôle du schéma délégataire et de la conformité.

Réponse :

Si le prêt a été réalisé aux conditions clients CEIDF, il est renégociable aux conditions clients, indépendamment du topage ou détopage.

Le dossier doit être adressé à l'agence du Personnel pour contrôle et décision. »

Parlons simple ! Un salarié qui demande à être détopé, est par définition un salarié CEIDF, qui était topé employé, et a donc réalisé un prêt agent qui lui était à l'époque favorable. Il n'a donc pas réalisé un prêt aux conditions client.

Fut un temps où il était bon d'être salarié CEIDF ! Mais ça, c'était avant !

Aujourd'hui bien que maltraités, les clients le sont moins que les salariés.

Nous reposons donc la question pour la troisième fois.

Un salarié de la CEIDF ayant un prêt immobilier en cours de remboursement, demande à être détopé. Il peut donc renégocier le taux de son prêt au taux client et envoyer sa demande pour contrôle du schéma délégataire et de la conformité ?



JÉRÔME  
DUCAMP  
AGC  
Direction Adjointe DR 93

## Réunion du 12 juillet 2016



Fabrice  
BELLEGARDE  
COCO  
CHAMPIGNY MAIRIE

Réponse : pas de réponse

Commentaire : Une grande confusion de la direction, on peut être détoper selon la direction en séance, mais « la dédiée » dit le contraire.

On va attendre qu'ils se mettent d'accord !



### 14/ RENEGOCIATION DE TAUX : DISCRIMINATION DANS LE GROUPE BPCE QUESTION 23 JUIN

« Nous demandons que les salariés de la CEIDF bénéficient d'une grille de renégociation de leurs prêts immobiliers, comme en bénéficient nos collègues des filiales BPCE ayant leurs prêts à la CEIDF, et comme nos clients.

Cette discrimination est intolérable.

Réponse :

La mise en place d'un dispositif de renégociation est en cours de réflexion. »

La délégation CGT souhaite connaître la date de fin de réflexion de la direction.

Réponse : C'est à l'ordre du jour du CE de juillet.

Commentaire : Nous attendons avec impatience !! Ce suspense est insupportable !!!



### 15/ FRAIS PROFESSIONNELS QUESTION 25 JUIN

« Suite à nos diverses interventions sur les repas d'équipe, vous avez mis à jour le 06/04/2016, la note de service 16/001 relative aux frais et déplacements professionnels.

Celle-ci stipule en page 5, que les repas d'équipe sont pris en charge par la direction concernée dans le respect de son budget.

Devant les refus récurrents des DR pour le remboursement de ces repas, nous nous interrogeons sur l'emploi des budgets alloués aux DR.

Afin de dissiper le voile d'opacité qui profite à certains, la délégation CGT demande la communication du montant des budgets par DR.

Réponse :

La note de service fait référence à un dispositif qui s'inscrit dans le respect des budgets affectés à chaque structure. L'emploi des budgets est de la responsabilité de chaque responsable budgétaire dans le respect des procédures de la Caisse.

Concernant le réseau commercial, le budget est de la responsabilité des DR.

La déclinaison des budgets par DSC n'est qu'informatif afin de justifier l'élaboration du budget des DSC. »

Au vu de l'obscurantisme de la gestion de ces fonds la délégation CGT demande les procédures de la caisse dont nous parle la direction.

Réponse : ce budget est élaboré par chaque DR en concertation avec les DSC.

Commentaire : C'était une bonne idée mais vous aviez oublié un paramètre : l'argent !!! Et c'est celui du DR !!!



### 16/ REPONSE CI-DESSUS.

La délégation CGT a du mal à comprendre les réponses au cahier de la direction : « cf. réponse ci-dessus ». Quel est le rapport entre les inondations et l'agence de Romainville ?

Par respect pour l'instance et les sympathiques élus CGT, la délégation CGT demande une réponse à chacune de ces questions.

« 27. AGENCE ROMAINVILLE (RE 098)

Une salariée de l'agence est en congé sabbatique depuis le 15/09/2015. Pourquoi apparaît-elle toujours dans l'annuaire CEIDF ?

Pourquoi a-t-elle toujours un portefeuille confié, alors qu'une femme en congé d'allaitement, absente sur une durée plus courte, est-elle automatiquement rayée des listes ?

Dans le cadre de la « satisfaction clients », la délégation CGT demande que les clients des portefeuilles des salariés absents pour longue durée, soit répartis équitablement au sein de l'agence. Nous demandons également un renfort pérenne sur cette agence.

Réponse :

Les portefeuilles sont associés aux Postes Fonctionnels et non directement aux salariés.

La correction a été apportée concernant la situation évoquée dans la question relative à l'annuaire.

### 28. INONDATIONS

Nous prenons acte de l'engagement de Monsieur PATAULT et du directoire de ne pas pénaliser nos collègues, victimes des inondations. La délégation CGT demande que les horaires soient donc automatiquement régularisés.

Réponse :

Cf. réponses ci-dessus.

### 29. GREVES DES TRANSPORTS

Quelles dispositions comptent prendre l'entreprise pour ne pas pénaliser les salariés victimes du fait des retards et/ou suppressions de trains.

Réponse :

Cf. réponses ci-dessus.



## Réunion du 12 juillet 2016

### 30. INONDATIONS ET PART VARIABLE

Certaines agences ont dû fermer du fait des inondations. La délégation CGT demande quelles sont les agences impactées ? Dans le règlement de la part variable, il est fait mention d'événements exceptionnels. Au vu du message de Monsieur PATAULT, il en a parfaitement connaissance.

Nous demandons l'application du règlement.

Réponse :

Cf. réponses ci-dessus, notamment sur la durée de la fermeture des agences. »

Réponse : Cela fait référence aux réponses apportées aux questions sur le même sujet et non pas à la question immédiatement précédente..



### 17/ AGENCE MITRY - QUESTION 29 DP RESEAU MAI 2016 32 JUIN 2016

« L'agence de Mitry-Mory est placée dans une zone à risques « Seveso risques industriels ».

Le chlore étant un des multiples risques sur cette commune, il existe des procédures à respecter quant au confinement ....

Tant pour les salariés que pour les clients de l'agence.

Des exercices sont pratiqués dans les écoles et les entreprises, les vendeurs ou bailleurs ont l'obligation d'annexer à leur acte de vente ou leur bail, un « état des risques naturels et technologique ».

La délégation CGT souhaite savoir si les salariés sont informés sur le risque industriel qui couvre la commune.

Si oui, par quel biais ?

Quels sont les plans de préventions mis en œuvre, les formations prévues pour toutes personnes devant y travailler de façon régulière ou occasionnelle ?

Réponse : Il n'y a pas lieu d'établir un état des risques naturels et technologiques.

En effet la Délégation CGT confirme qu'il n'est nullement nécessaire d'établir un état des risques naturels et technologiques. Le PPI a été déjà réalisé et arrêté, le PPRT déjà prescrit.

La délégation CGT demande donc une réponse complète et détaillée à notre question.

Réponse :

La Direction confirme sa précédente réponse et étudie l'ensemble des aspects informatifs sur le sujet. »

La délégation CGT confirme sa précédente question après avoir étudié l'ensemble des aspects informatifs sur le sujet et s'interroge sur le sérieux de la direction qui semble ne pas retrouver son bail ou titre de propriété.

Réponse : C'est toujours en cours d'étude auprès du Service Sécurité et du correspondant H.S.E

Commentaire : à suivre



### 18/ TABLEAU DR 94 - MR BUQUET QUESTION 33 JUIN

« Un nouveau tableau de suivi de prise de RDV et de la répartition des ventes a vu le jour dans la DR 94 sous l'impulsion de Mr Buquet.

Nous demandons la suppression de ce tableau qui est contraire au plan RPS.

Mr Buquet a, à sa disposition, le PIQ et le PC 11 pour répondre à ses besoins. Nul n'est besoin de harceler les collègues et les DA.

Visiblement ce tableau n'a pas vocation à être remonté au DA mais serait un outil d'aide organisationnelle aux conseillers. Donc à quoi sert-il ?

Réponse :

Ce n'est pas un tableau de résultat ni de comparaison. C'est un outil de pilotage. Il n'induit aucune contrainte mais permet au contraire de mieux piloter l'activité à partir de laquelle se font les résultats. Il aide le manager à organiser l'activité de son équipe, ce qui est bien sa mission. »

Puisque c'est un outil de pilotage, la délégation CGT demande à la direction, l'emplacement de cet outil dans l'intranet de l'entreprise, car il n'est pas disponible avec les autres outils dans « E.Com – Pilotage » !

Réponse : Ce n'est pas un tableau, il n'est pas dans l'intranet, mais il va rester !

Commentaire : il s'agit là du fameux BUQUET Liberté !



### 19/ HYGIÈNE, OU ES-TU HYGIÈNE ?

Le local poubelle de plusieurs agences déborde de sacs, et ne sont toujours pas vidés (ex : VP 416 - Villeparisis, BS 031 - Barbès, etc...) ! Pour des raisons évidentes d'hygiène, nous demandons que la direction fasse le nécessaire.

Réponse : Il faut regarder le cahier des charges du prestataire avec la périodicité du ramassage et en cas de besoin, faire une demande exceptionnelle de prestation.

Commentaire : un message automatique sera plus simple.



### 20/ SITUATION EXEPTIONNELLE

L'agence de la FERTE GAUCHER a eu les pieds dans l'eau et est encore fermée à ce jour.

La délégation CGT y voit une situation exceptionnelle.



NICOLAS  
PROTIERE  
AGC  
Direction Adjointe DR 95



## Réunion du 12 juillet 2016



VÉRONIQUE  
DANET-DUPUIS  
S.A.R.C.P.E.  
BAGNOLET

La direction a prévu de geler la part variable en cas de situation exceptionnelle. Nous demandons la confirmation que cette période sera gelée pour le calcul de la part variable.

Réponse : cette situation fera l'objet d'une attention particulière sur la partie qualitative. Les salariés étant sur une agence de repli, il n'y aura de recalcul des objectifs commerciaux.

Commentaire : Scandaleux !!

Alors que dans la règlement de part variable, il existe les événements exceptionnels pour le recalcul des objectifs quantitatifs, la direction balaie d'un revers de manche notre demande. Ces inondations n'avaient donc rien d'exceptionnelles pour la Direction.



21/ AGENCE FANTÔME ?

L'agence de MITRY MORY n'a pas pu ouvrir faute de personnel le mercredi 06 juillet ; le COFI était en congé, la COCO malade et la DA en réunion.

Dans la précipitation, la direction a oublié : d'apposer une information sur la devanture pour la clientèle (les clients sont passés et repassés espérant une ouverture retardée... !), de prévenir le CHSCT, de venir récupérer les dépôts de chèques ....

Le 07 juillet, grand progrès ! L'agence a ouvert avec deux D.A. ! (le DA de DAMARTIN EN GOELLE est venu faire le deuxième).

La délégation CGT a bien alerté la direction sur les problèmes d'effectif notamment pendant la période estivale, ce à quoi il nous a été répondu que tout était pris en compte. Le compte n'y est pas et la délégation CGT demande ce que la direction compte faire afin que cela ne se reproduise plus ?

Réponse: une affichette a été mise en place

Commentaires : Pas de chance, des élus CGT étaient sur place le lendemain, et aucuns clients ne l'avaient vu !! On aurait mentit à la direction ? C'est pas joli joli !!



Vos élu(e)s et représentant(e)s en Délégation du Personnel Réseau  
Isabelle MAUZAT, Véronique DANET-DUPUIS, Jérôme DUCAMP, Pierre PLUQUIN,  
Nicolas PROTIERE, Pablo HURTADO, Fabrice BELLEGARDE

Pour la prochaine délégation  
du Personnel Réseau

Vous avez des questions,  
des revendications, des observations ?

Écrivez-nous :

[cgt.dp.ce@orange.fr](mailto:cgt.dp.ce@orange.fr)



A suivre...